



**Mise en sécurité des dépôts massifs de scories dans les calanques de Marseille
entre Mont-Rose et Callelongue**

Comité de suivi en charge de l'information sur les travaux

Séance n°6 le 24 juin 2025 : compte-rendu

Étaient présents, sous la présidence de Mme Marie-Pervenche PLAZA, Secrétaire Générale Adjointe de la Préfecture :

Ville de Marseille	<i>Mme Olivia FORTIN, maire des 6ème et 7ème arrondissement de Marseille M. Hervé MENCHON, adjoint au maire délégué à la mer et au littoral M. Gwenaël RICHEROLLE, Directeur de Cabinet mairie du 6/8 M. David DESROCHES, chef de service cadre de vie et participation citoyenne mairie du 6/8 M. Gweltaz MORIN, chargé de mission environnement ville de Marseille Mme Justine GADREAUD, chargée de mission mer et littoral ville de Marseille</i>
Métropole AMP	<i>M. Alexandre TYMINSKI, chargé de mission lutte contre les pollutions M. SUANEZ, direction bassin sud voirie</i>
CD 13	<i>Mme Hélène SOUAN, directrice adjointe de l'environnement</i>
Associations	<i>ASLS M. Gilles TURIN M. ou Mme LOIRE UCL M. Patrice PARA</i>
CIQ SAMENA MONTREDON MADRAGUE CALLELONGUE-MARSEILLEVEYRE	<i>Mme Henriette KOBLINSKY, présidente M. ou Mme LARUELLE M. Henri BARZ M. Jean SEMERIA Mme Sylvie AIRAUD</i>
ADEME	<i>Mme Mélody GROS, Cheffe de projet sites et sols pollués M. Jean-Marc BONZOM, Coordinateur scientifique et technique M. Jérémy DURAND, Chef de projet, ANTEA Group (Maîtrise d'œuvre)</i>
ARS	<i>Mme Cécile MORCIANO, responsable du service Santé Environnement</i>
Parc National des Calanques	<i>M. Martin GASCUEL, responsable d'opération M. Samuel AYACHE, chef du pôle Aménagement du territoire, gestion, paysage</i>

DREAL PACA	M. Pierre MONTEILLER, chef du service prévention des risques (excusé)
Préfecture des Bouches du Rhône	Mme Louise WALTHER, directrice DCLE Mme Carine LAURENT, directrice adjointe DCLE Mme Karine RUGANI, cheffe du BITRPM

Mme PLAZA introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à cette sixième séance du comité de suivi des travaux de mise en sécurité des dépôts massifs de scories dans les calanques de Marseille, entre Mont Rose et Callelongue.

Elle en rappelle l'ordre du jour relatif d'une part au calendrier et aux modalités opérationnelles de phasage et de réalisation des travaux, maintenant que les marchés ont été attribués, et, d'autre part, à l'organisation de la deuxième réunion publique avant travaux prévue le 3 juillet 2025.

Elle cède la parole aux élus : Mme FORTIN et M. MENCHON

I. Validation du compte rendu du 5ème comité de suivi et réponses aux questions complémentaires posées par l'association ASLS

Le compte-rendu est validé par les membres en séance.

Pour les réponses aux questions complémentaires posées par l'association ASLS : voir le diaporama de l'ADEME annexé au CR.

Mme WALTHER rappelle la mise à disposition de toutes les informations en temps réel sur le site internet dédié mis en place par l'ADEME : <https://calanques-de-marseille.ademe.fr/toutes-les-actualites/>

Ce site sera mis à jour début juillet, postérieurement à la réunion publique.

L'association ASLS demande s'il y aura des interférences entre les futurs chantiers de la friche de Legré Mante et les travaux sur les scories. Il est indiqué qu'il n'y a pas encore de PC déposé sur le site de Legré Mante.

Les questions ont été notées et pourront être posées à la prochaine réunion du comité de suivi et d'écoute sur le projet Legré Mante, programmée le 8 juillet 2025.

II. Calendrier des principales étapes de réalisation des travaux

Voir le diaporama de l'ADEME annexé au CR.

L'ADEME rappelle le référé préventif qui va être conduit sur plusieurs parcelles de Saména.

III. Résultats de la consultation des entreprises de travaux

Voir le diaporama de l'ADEME annexé au CR.

Les entreprises candidates ont dû se déplacer sur site, dans le cadre d'une visite obligatoire, avant de répondre au marché.

17 sociétés se sont présentées mais peu ont déposé des offres compte tenu la complexité du projet sur le plan technique et réglementaire.

IV. Modalités opérationnelles de réalisation des travaux

Voir le diaporama de l'ADEME annexé au CR.

- **Localisation des installations de chantier, calendrier des travaux et secteurs d'interventions (de Saména à la Calanque des Trous) pour la 1^{re} période (de septembre 2025 à mars 2026)**

La base vie du chantier installée au niveau du parking de l'Escalette, sera sur une emprise réduite par rapport aux premières prévisions, à la demande du CD13, pour des raisons de stabilité.

Des alternats de circulation seront nécessaires au droit de deux dépôts, le temps des travaux. En particulier, à la calanque des Trous, il y aura un alternat de longue durée compte tenu la nature des travaux à réaliser depuis la route (= mur).

Ces installations de chantiers entraînant une réduction des places de stationnement pour les riverains, il est demandé s'il est prévu des zones de stationnement pour les riverains (hors zones de travaux) ou des voies plus larges pour le passage des bus.

La représentante du CIQ de Saména souligne que le Mauvais pas est une aire de retournement pour des véhicules de plus de 12 mètres et non parking. Elle demande s'il est prévu que les conteneurs à

poubelles soient déplacés pendant les travaux. L'ADEME confirme que des échanges sont en cours avec les services techniques de la MAMP pour étudier les opportunités de déplacement temporaire des PAV.

L'ADEME présente les aménagements de calendrier réalisés de manière à limiter au maximum les nuisances pour les riverains et usagers du secteur. En particulier, les travaux sur le carneau de Mauvais Pas (CMPa01) nécessitant la mise en place d'un alternat de circulation ont été décalés après les vacances de la Toussaint, du 3 novembre au 19 décembre 2025.

- **Mesures de limitation des nuisances prévues par les entreprises**

L'ensemble des mesures de limitation des nuisances sera surveillé pendant la durée du chantier physiquement par l'entreprise mais aussi la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, le coordinateur environnemental, etc...

Le transport de matières dangereuses est réglementé : les camions seront bâchés de façon étanche. Les scories seront envoyées en installation de stockage de déchets dangereux (ISDD). Comme les exutoires de ces matières dangereuses sont en nombre limité, compte tenue la nature des polluants, ils seront *a priori* acheminés dans une ISDD dans le Gard, qui est la plus proche géographiquement.

L'ADEME communiquera via le site internet dédié aux travaux et informera en amont les CIQ des passages de convois de camions, à charge pour eux de relayer l'information auprès des riverains.

L'émission de poussières dans l'atmosphère sera limitée par divers systèmes complémentaires et très performants : aspiration dotée de systèmes de filtration de l'air rejeté inférieure à 1 micron et brumisation des pistes de chantiers notamment.

Les appareils de mesure de qualité de l'air seront implantés à côté du chantier pour éviter tout impact pour les riverains. L'entreprise choisie effectuera une surveillance en plus du contrôle réalisé par ANTEA.

Une question est posée sur la responsabilité de la maintenance, après que les travaux auront été réalisés : Il est prévu que les terrains traités soient rétrocédés à leurs propriétaires, qu'ils soient publics ou privés. Après rétrocession, la maintenance leur incombera.

M. MENCHON souligne les coûts d'entretien conséquents et invite les membres du comité à se saisir de cette question dès aujourd'hui.

- **Dispositifs prévus en matière de surveillance du milieu marin (merlon anti-houle, contrôle des éventuelles matières en suspension, turbidité...)**

Une question est posée sur la pollution des fonds marins.

L'ADEME confirme la présence de scories au fond de l'eau, relevée par l'état initial, sans possibilité de déterminer l'origine précise de ces pollutions (courantologie). Après le chantier, une mise à jour de l'état du milieu marin au droit des sites littoraux sera faite, même si d'autres facteurs que les travaux peuvent entraîner des changements.

L'ARS précise que des mesures bactériologiques sont faites sur les eaux de baignade, les métaux lourds ne sont que dans les sédiments mais pas dans la colonne d'eau.

Une question est posée sur les risques de dispersion des scories en mer : l'ADEME et ANTEA confirment la mise en place de dispositifs de prévention dont l'installation à Saména d'un barrage anti-matières en suspension (MES) ainsi qu'un bâchage des zones de travaux en cas de conditions météorologiques défavorables.

L'ARS indique que les métaux lourds ne sont que dans les sédiments mais pas dans la colonne d'eau et confirme avec l'ADEME l'absence de mise en disponibilité des métaux présents dans les sédiments.

Le chantier sera surveillé physiquement par l'entreprise mais aussi la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, le coordinateur environnemental, etc...

V. Questions/réponses

Mme FORTIN souligne la qualité de la préparation des travaux, qui sont attendus par les riverains. Elle indique néanmoins que si l'on présente en réunion publique, le 3 juillet, un projet de travaux qui supprime la moitié des places de stationnement du secteur, sans plan de mobilité adapté pour compenser les besoins en stationnement des habitants et acteurs économiques du secteur, il y aura une opposition massive des habitants et des commerçants. Elle évoque un courrier, qu'elle vient de

signer, afin de demander au préfet d'intervenir auprès de la métropole pour qu'un plan de mobilité soit adossé au calendrier des travaux.

La représentante du CIQ de Saména confirme les propos de Mme le maire de secteur et demande des mesures fortes pour contingerer les flux de véhicules motorisés dans ce secteur très attractif pour tous les usagers (habitants, commerçants, touristes), en faisant référence notamment à l'incendie récent sur l'Escalette et les risques pour l'accessibilité des services de secours.

M. SUANEZ prend note et fera remonter cette expression de besoins.

Mme PLAZA indique que des bus de plus grande capacité ont été récemment déployés, avec une amplitude horaire supérieure.

M. MENCHON indique que le problème de circulation sur la zone est très ancien, que la présence de bus supplémentaires et l'augmentation de la fréquence horaire des bus ne sont pas suffisantes pour les habitants du secteur.

Mme WALTHER confirme qu'il faudra des éléments concrets sur les places de stationnement restantes et les offres de transport renforcées de la part de la métropole. Elle rappelle la nécessité de mettre en place rapidement une communication partenariale sur les enjeux et les conséquences des travaux en termes de circulation.

Mme FORTIN souligne le retard pris par la métropole sur la mise en place des mesures alternatives. Elle attire l'attention sur le besoin des restaurateurs, qui travaillent surtout entre novembre et avril, et ne bénéficieront pas places de stationnements réservées pour leurs clients.

Mme PLAZA confirme l'objectif de trouver des solutions pérennes sur ces sites et souligne l'objectif de santé publique poursuivi par ce chantier de mise en sécurité des scories, qui va forcément générer des inconvénients. Elle rappelle que les problématiques d'engorgement du secteur du littoral sud existent et sont connues depuis très longtemps.

La représentante du CIQ Saména exprime le souhait que l'expérimentation du 6 octobre 2024 relative à la circulation apaisée soit renouvelée pour habituer les usagers.

M. RICHEROLLE attire l'attention sur les besoins de solutions de mobilités spécifiques à chaque public. Il propose de se saisir de l'opportunité du chantier et des zones d'alternats de circulation pour atténuer les rodéos nocturnes, à condition qu'il y ait une présence policière.

Mme PLAZA répond que les forces de l'ordre seront mobilisées.

Le CIQ CALLELONGUE-MARSEILLEVEYRE souhaite revenir sur le défaut d'entretien ou la dégradation des travaux réalisés.

L'ADEME indique que les travaux prévus sont des ouvrages de confinement. L'ADEME en discute depuis 2 ans avec les propriétaires concernés, qui ont conscience des coûts liés à l'entretien.

M. MENCHON indique que pour Callelongue le coût d'entretien est de 10 % du prix de l'ouvrage mais ce n'est pas budgétisé par le propriétaire foncier qui est privé.

Pour conclure, Mme FORTIN demande à la préfecture de s'assurer que la métropole présente un plan de mobilité pour la réunion publique.

VI. Réunion publique

La 2^e réunion publique est prévue le jeudi 3 juillet 2025 de 18 h à 20 h à la Maison du Peuple, 186 avenue de la Madrague de Montredon (Marseille, 13008).

L'ordre du jour étant épuisé, Mme PLAZA remercie les participants et lève la séance à 18h30.


Pour le Préfet
La secrétaire générale adjointe
Marie-Pervenche PLAZA